

Le programme « AIPLF-Pardoc » : un instrument au service des parlements francophones

François-Georges Barbier-Wiesser

Volume 41, Number 4, October–December 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033206ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033206ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Barbier-Wiesser, F.-G. (1995). Le programme « AIPLF-Pardoc » : un instrument au service des parlements francophones. *Documentation et bibliothèques*, 41(4), 235–239. <https://doi.org/10.7202/1033206ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Le programme «AIPLF-Pardoc»: un instrument au service des parlements francophones

François-Georges Barbier-Wiesser
Coordonnateur général du Pardoc, Paris

AIPLF/Pardoc signifie Programme d'appui à l'organisation des services documentaires des parlements du Sud, initié par et sous la responsabilité de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).

L'AIPLF, fondée en 1967 à l'initiative du Président du Sénégal, Léopold Sédar Senghor, a son siège à Paris. Elle élit traditionnellement un Président (actuellement M. Bertrand, Président de l'Assemblée nationale du Québec) et un Secrétaire général parlementaire français (le Sénateur Jacques Legendre); elle dispose d'un secrétariat général administratif international. Elle émane des parlements des États ou communautés francophones, comprend à ce jour 40 membres et huit sections associées, et anime plusieurs commissions dont celle des Affaires parlementaires chargée justement de suivre le Pardoc et présidée par le sénateur Debané du Canada.

C'est l'AIPLF elle-même, et des députés de ce qu'on appelait alors le «tiers monde» comme MM. Valentin du Sénégal ou Babikian du Liban qui lancèrent dans les années 80 l'idée d'un appui aux nouveaux services documentaires des nouveaux pays démocratiques francophones, et plus particulièrement africains. Cette idée donna lieu à une étude, conduite au secrétariat administratif par M. Kremer et Mme Mercadier et à des réunions d'experts du Nord et du Sud, dont M. Bernier, directeur de la Bibliothèque parlementaire du Québec, et moi-même faisons partie. Mais je laisse à monsieur Valentin le soin de préciser ici les choses, lui qui écrivait, dans la première lettre d'information du programme, *Parlons Doc* de mars 1993:

Enfin! voilà que devient opérationnelle l'idée, lancée il y a maintenant huit ans,

de soutenir la création et la modernisation des centres de documentation des parlements du Sud. Il a fallu le regain démocratique dans le monde et particulièrement en Afrique, il a fallu l'appui des Sommets francophones à cette démocratisation, pour que l'AIPLF fasse aboutir son vieux mais toujours actuel projet.

Le colloque de Cotonou de septembre 1991 avait très justement placé le parlement au centre de l'État de droit; le Sommet de Chaillot de novembre 1991 avait très concrètement doté d'un crédit de trois millions de francs une ligne intitulée Coopération interparlementaire.

Le programme «Parlements et documentation» bénéficie de cette ligne de crédit mise à la disposition de l'AIPLF, via l'ACCT, depuis septembre 1992. Les parlementaires, s'ils produisent eux-même de l'information, ont aussi besoin de s'informer: d'abord pour accomplir leur mission qui est de contrôler l'exécutif: mais aussi de s'informer sur leur environnement immédiat, sur la francophonie et sur le monde, sur les grands dossiers touchant à l'éducation, la santé, l'environnement, l'économie et les finances. (...)

Entre-temps, au Sommet de l'Île Maurice en 1993, l'AIPLF, organisation interparlementaire de la francophonie s'est fait reconnaître comme «Assemblée consultative de la francophonie». Elle ambitionne ainsi, peu à peu, de devenir un organisme de référence en matière «d'ingénierie parlementaire» comme l'observation des élections, les journaux des débats, la collaboration interparlementaire en matière de formation ou de documentation.

Ainsi le Programme Pardoc représente-t-il une véritable gageure qui peut se résumer ainsi: créer un nouveau réseau de communication - et d'amitié - entre documentalistes francophones pour satisfaire la clientèle exigeante, changeante, perpétuellement pressée qu'est celle des parlementaires. Ce défi est d'autant plus réel qu'il s'agit le plus souvent de nouveaux parlementaires, siégeant par intermittence, dans de nouvelles assemblées aux locaux souvent malcommodes, sans réelles traditions administratives, intellectuelles ou historiques...

L'ancien Président de l'Assemblée nationale du Québec, Jean-Pierre Saintonge, alors Président de l'AIPLF, le disait fort bien en mars 1993, dans *Parlons Doc*:

Les parlementaires québécois sont conscients depuis fort longtemps de la nécessité d'un centre de documentation au sein de l'institution parlementaire. Notre bibliothèque existe depuis 1802. C'est dire qu'elle est née à peine dix ans après l'Assemblée créée en 1791 et dont on a fêté récemment le bicentenaire... L'établissement d'une bibliothèque est une oeuvre de longue haleine, comme l'est la composition des collections qui en font la richesse et l'utilité. Il suppose l'allocation annuelle de crédits en rapports avec les besoins. De même, il ne peut y avoir de véritables services documentaires sans personnel adéquat. On pourrait allonger la liste des exigences: locaux, équipement, etc. Mais il revient à chaque parlement de définir lui-même ses attentes et de prévoir les services qui lui seront essentiels. La mise sur pied du programme Pardoc a l'appui total de l'Assemblée nationale du Québec et j'encourage les parlements des pays

du Sud à y participer et à fournir les moyens nécessaires à la reconstitution, à l'enrichissement et au bon fonctionnement de leur centre de documentation. La vie démocratique et le travail parlementaire en seront enrichis.

Ceci dit, et c'est en cela que le Programme est passionnant, nous avons bien compris que ce n'était pas une mince affaire, mais plutôt un défi dont la résolution demandait du temps (dix années sont prévues, 1992-2002) et un appui continu pour créer des centres et un réseau autonome fiables...

Ce défi s'exprime aujourd'hui, à mon avis, dans trois directions principales: celle de l'**institutionnel**, celle de la **technique** et celle de la **politique**. Tout en développant ces points, je m'efforcerai d'expliquer la manière dont nous y avons répondu. La première, par la mise en oeuvre d'actions «d'ingénierie documentaire»; la seconde, par un apport pédagogique constant en techniques modernes de traitement de l'information et, la dernière, par la mise en place progressive d'un réseau francophone d'échanges Nord-Sud, Sud-Sud, et Sud-nord. Nous ne traiterons pas des «perspectives» à court ou moyen terme qui n'ont pas encore été soumises à l'attention et à l'approbation des instances de l'AIFLF.

Le défi institutionnel: le facteur humain et organisationnel

Le programme fut lancé durant l'été 1992 et on a tout d'abord cherché à le structurer en recrutant une petite équipe technique de trois personnes et à établir un consensus acceptable par l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), responsable de l'utilisation des fonds des contribuables (trois millions de francs français pour les années 1992 et 1993) et l'opérateur, l'AIFLF, en créant un conseil d'orientation composé de parlementaires et d'experts. Ce Conseil est devenu, au courant de 1993, le Comité parlementaire décisionnel composé uniquement de parlementaires.

Une fois le programme d'action accepté - que l'on découvrira tout au long de cet article - les candidatures des cinq pays suivants ont été retenues: Mali, Bénin, Sénégal, Gabon, Roumanie. Cette der-

nière n'ayant finalement pas concrétisé sa demande, c'est le Burkina-Faso, sur le conseil du Secrétaire général de l'ACCT, Jean-Louis Roy, qui a été retenu. Plus tard, en juillet 1994, deux autres candidats ont été retenus, le Congo, seul cas de bicaméralisme au Pardoc et le Liban.

Notre première initiative aura été d'aller sur place, à la rencontre de nos partenaires politiques et techniques, pour établir des liens de confiance, dresser un premier inventaire, proposer un programme commun d'actions. Et en conséquence, des conventions ont été signées en juillet 1993 avec les cinq premiers pays et avec les deux autres au cours du premier trimestre de 1995. Il s'agit bien de conventions «contractuelles» où, en échange d'un service - l'appui intellectuel et pratique à la création ou à la réorientation de services documentaires - les Parlements bénéficiaires s'engagent à recruter des équipes compétentes, à mettre des locaux corrects à disposition et à assurer le fonctionnement de ces services.

Or, dans quel état avons-nous trouvé ces services? D'abord, seuls trois parlements (Sénégal, Gabon, Congo) possédaient des services documentaires, à vrai dire fort peu performants; les quatre autres (Bénin, Burkina-Faso, Mali, Liban) n'en possédaient pas. Notons cependant que le Liban édite son propre journal des débats (en arabe), sa propre revue et tient les comptes rendus des débats des treize commissions.

Aussi notre premier travail, qui n'est pas encore achevé, a été de convaincre les présidents de ces assemblées, les questeurs et les secrétaires généraux - les trois personnages clés sur le terrain - de l'importance de recruter une équipe minimale de quatre personnes compétentes: documentaliste, documentaliste adjoint, secrétaire-agent de saisie, aide documentaliste.

C'est long et difficile. Les programmes d'ajustement structurels (PAS) soutenus par la Banque mondiale ou le FMI rendent difficile tout recrutement supplémentaire dans la fonction publique en Afrique noire et les ressources propres à ces Assemblées sont maigres, une fois les indemnités parlementaires servies. Mais nous y arrivons petit à petit, en conjuguant nos efforts; les assemblées font pression

sur la Fonction publique et le Programme recrute des vacataires de bon niveau qui se trouvent alors en bonne posture pour être titularisés. C'est le cas dans six des sept pays.

Ainsi le facteur humain est-il primordial et nous n'avons garde de le négliger. Nous avons été très heureux de constater qu'entre les premières formations organisées en juin 1993 et les secondes, en février 1995, nos partenaires ont acquis non seulement des connaissances mais de l'assurance, le goût de l'initiative... et l'idée de créer une association des documentalistes parlementaires francophones, affiliée à la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA).

Pourtant, les conditions de vie des documentalistes sont loin d'être aisées. Certes, ils sont pour la plupart fonctionnaires, ce qui est un avantage, mais payés le plus souvent, suite à la dévaluation, moins de mille francs français par mois lorsqu'ils le sont! Et au Congo, il y a par exemple des retards de paiement de plusieurs mois... Mais dans l'ensemble leur conscience professionnelle est à saluer.

Un autre aspect du défi institutionnel, tout aussi important mais sur lequel nous nous étendrons moins, est la place des services documentaires dans l'organisme des services administratifs des assemblées. Bien souvent, ces services sont fort politisés et le rôle du secrétaire général qui devrait être libre de recruter son personnel selon ses besoins et leurs compétences est encore trop souvent timide. Il y a même un pays où le centre de documentation est directement relié à une instance politique! Il s'agit là d'un travail institutionnel indispensable même s'il est ingrat et lent... La reconnaissance du droit à l'information passe par la reconnaissance des agents compétents et de leur place dans la structure parlementaire.

Ainsi, par ce biais-là, et c'est fort important, on ne saurait dissocier l'ingénierie documentaire que véhicule le Pardoc de l'ingénierie parlementaire générale pour laquelle l'AIFLF a une compétence reconnue en vertu de son statut d'association, de l'engagement démocratique de ses membres et de son très précieux carnet d'adresses.

Le défi technique: mise en place d'une pédagogie conviviale

Le deuxième défi, plus technique, moins institutionnel, concerne le traitement même de l'information.

Ayant constaté qu'aucun de nos sept partenaires n'utilisait ni ne connaissait les techniques modernes de traitement de l'information, nous avons mis en oeuvre une pédagogie continue pour leur permettre, en quelques mois, de découvrir l'intérêt de ces méthodes non seulement pour servir leurs propres usagers - parlementaires et fonctionnaires - mais aussi pour pouvoir effectivement travailler en réseau local et international.

Ces méthodes tournent autour de deux pôles principaux: la programmation et l'informatique.

La programmation, c'est-à-dire la prévision, à partir d'une situation des actions, des productions et des moyens nécessaires, est indispensable à tout service qui a l'ambition d'avoir une image, une politique, des réalisations. Or les services documentaires - lorsqu'ils existent - reviennent en général de loin. On les confond souvent - et encore aujourd'hui parfois dans le Nord - avec des «placard à balais» remplis de vieilles archives administratives où mijotent (il fait bien chaud sous les tropiques...) quelques agents distraits... Le Pardoc s'est attelé à renverser cette image et cette réalité, considérablement aidé en cela par les présidents des assemblées et quelques députés membres des sections locales de l'AIPLF, convaincus qu'une information ciblée, rapide et synthétique est utile au processus démocratique... C'est forcément un lent cheminement qui réclame une attention continue de la part du Programme et de ses partenaires.

Mais lorsqu'à l'aide de la programmation, des bilans, des rapports d'activités, le service documentation est peu à peu considéré comme partie prenante et indispensable dans l'organigramme de l'Assemblée, nous estimons que la partie est en passe d'être gagnée.

Cette partie sera d'autant plus réussie que le second pôle de cet appui tech-

nique en «ingénierie documentaire» aura été compris, digéré, utilisé: celui de l'informatique documentaire.

Certes, il s'agit bien là d'un outil, d'un moyen et non d'une fin. Il ne saurait être question d'oublier le document primaire, le produit papier indispensable. Mais l'informatique est incontournable pour tout centre doté d'un minimum d'ambition. Sans l'informatique documentaire, il est beaucoup plus difficile de retrouver tel ou tel article, il est impossible de lire un disque optique compact (CD-ROM) ou disque compact à mémoire entièrement fixe (DCMEF), de consulter des bases de données; il est souvent presque interdit, sauf au prix de manipulations lentes et coûteuses, d'éditer ce qui fait le propre d'un centre de documentation actif, c'est-à-dire des produits documentaires. Il s'agit ici de répertoires, de dossiers de presse, de dossiers documentaires, de listes bibliographiques. Nous encourageons le plus possible leur élaboration par nos partenaires du Sud, tout en éditant nous-même trois à cinq dossiers par an, fort utiles à ces centres qui n'ont pas encore accès à des sources d'informations variées et régulières.

C'est cette «pédagogie» qui a conduit à la création, au sein du Pardoc, d'un centre de référence documentaire¹, animé depuis le début du programme (novembre 92) par Colette Galland et qui s'articule autour de «temps forts» et de «temps continus».

Les «temps forts» sont, d'une part, les sessions de formation de l'ensemble des documentalistes (un mois en juin 1993, un mois en février 95), créant entre autres un esprit de corps et de solidarité; et, d'autre part, des missions d'appui sur le terrain où pas à pas, champ après champ, le bordereau de saisie est expliqué, manipulé, exploité et la méthodologie commune commentée.

Les «temps continus» sont, d'une part, le travail courant de traitement par chacun des centres (réparti entre les huit sites, dont Paris) et, d'autre part, le service question/réponse (Q/R) qui fonctionne en continu entre le centre de Paris et les sept centres partenaires, entre ceux-ci et leurs

consultants.

C'est cela cette noria de l'information que nous nous efforçons de créer.

Cette «ingénierie documentaire» comporte également des aspects matériels, comme la fourniture d'un micro-ordinateur, d'une imprimante, d'un onduleur, de logiciels, d'un lecteur de disques optiques compacts (CD-ROM), d'un photocopieur, d'un télécopieur et de petit matériel à chacun des centres demandeurs: cela implique l'abonnement à des revues techniques et la fourniture d'ouvrages choisis, bien sûr, en concertation avec nos partenaires. Notons que ceci n'est pas très aisé pour eux, car ils disposent en général de beaucoup moins de sources d'information (revues bibliographiques, répertoire de livres en vente, etc.) que nous, non seulement concernant les ouvrages en provenance du Nord, mais aussi, et c'est assez paradoxal, ceux du Sud.

Nous remédions peu à peu à cela, et je n'ai pas voulu trop insister sur cet aspect «matériel et pratique», qui utilise une bonne partie de notre budget, mais plutôt sur l'aspect «méthodes, ingénierie, pédagogie» qui est apparu très vite comme indispensable si l'on voulait faire un véritable travail de transfert des connaissances et non un projet de type traditionnel.

Il faut avouer, à ce propos, que parfois certains parlementaires du Nord, peu familiers des conditions de vie et de travail au Sud, ont eu des difficultés à saisir cet aspect du programme lequel exige forcément du temps, un minimum de personnel permanent (deux en l'occurrence) et de missions sur le terrain, donc des frais de fonctionnement inévitables.

On doit signaler à ce propos que, contrairement à d'autres programmes francophones comme ceux de la BIEF² ou de l'Aupel³, le personnel du Pardoc n'est pas mis à disposition par les bailleurs de fonds

1. Ce centre dispose de trois fichiers: bibliographique, près de 2 000 références; de diffusion, plus de 500 noms; des productions internes, près de 100 références.

2. Banque internationale d'information sur les États francophones.

3. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.

- Canada pour le premier, France pour le second - mais bien pris en charge par le programme lui-même. De toute manière, le Programme Pardoc (un million et demi de francs français par an) ne peut se comparer, en tout cas par le poids de ses finances, à la BIEF (environ 7 fois plus important, fonctionnement et investissements confondus) ni à l'Aupelf-UREF (environ 80 fois plus, fonctionnement et investissements confondus).

Le défi politique: vers un réseau parlementaire francophone

Ces dernières considérations introduisent un troisième défi: celui de la francophonie.

Le maître mot de ce défi-là est «réseau». Il s'agit de faire adopter un même langage, celui du traitement de l'information, à des structures ayant le même objectif - informer les parlementaires francophones - pour pouvoir mettre en commun leurs maigres ressources et échanger des connaissances, des idées, des méthodes.

Nous avons pensé en premier lieu qu'il était de l'intérêt du Pardoc d'adhérer au plus important réseau, à l'heure actuelle, de données francophones sur le développement axé sur le Sud: celui d'Ibiscus, bénéficiaire de 12 ans d'expérience en la matière et surtout d'une solide implantation au Sud. En effet, sur ses 60 correspondants de par le monde (dont le Centre Sahel de l'Université Laval et l'Institut de l'Énergie des pays ayant en commun l'usage du français de Québec) près de la moitié se trouvent au Sud.

Le récent disque optique «Sud» de l'Aupelf-Ibiscus, auquel le Pardoc a contribué, illustre bien cette richesse et le lent travail de formation, de collecte, de traitement commun de l'information que cela constitue: «Sud» regroupe un fichier bibliographique de 80 000 références, la plupart analytiques sur tous les aspects du développement, un autre de 2 000 organismes travaillant pour les pays du Sud, un autre de 1 500 périodiques reçus dans le réseau Ibiscus et un dernier de présentation des pays de l'Afrique sud-saharienne.

Le logiciel utilisé pour traiter l'information documentaire - le langage com-

mun - dans ce réseau est Texto, mis au point par la société Chemdata. Nous avons préféré, après enquête, Texto à CDS-ISIS (distribué gratuitement par l'Unesco). En effet, la grande majorité des membres d'Ibiscus l'utilisent, il est très répandu en francophonie (notamment dans des centres de recherche de l'ORSTOM ou du CIRAD) et surtout il est maintenant assez aisé de convertir des données CDS-ISIS en données Texto et inversement. Une fois bien acquis le maniement de Texto, ce qui prend du temps, les documentalistes qui le souhaitent, lorsque leur environnement est très «CDS-ISIS», peuvent faire ces transferts eux-mêmes. Le Programme prend en charge, au besoin, ce genre de formation.

Ces bases méthodologiques étant acquises - en tout cas pour les cinq premiers pays - nous encourageons, depuis cette année, une deuxième étape, celle de l'ouverture dans trois directions: les autres programmes francophones, les programmes bilatéraux et l'environnement local.

Trois autres programmes francophones peuvent intéresser le Pardoc sans parler bien entendu des programmes propres de l'AIFPLF comme les journaux des débats.

Il s'agit en premier lieu des programmes de l'Aupelf-UREF - implantés dans la plupart des universités du Sud, et plus particulièrement le réseau des points SYFEP⁴, lequel permet, par des connexions télématiques, l'accès à plus de 60 bases de données internationales, bientôt à Internet, la consultation des ouvrages édités par l'Aupelf-UREF et le dialogue avec des réseaux nationaux animés par des groupes locaux, notamment dans le secteur juridique. C'est déjà le cas au Pardoc-Sénégal et bientôt au Pardoc-Liban.

En deuxième lieu, les centres serveurs locaux de la BIEF, surtout lorsqu'ils organisent des colloques ou des formations, seront utiles aux partenaires du Pardoc ainsi que l'accès à la revue *L'Écluse* qui a beaucoup contribué à faire connaître les réalités documentaires africaines.

Enfin, le programme des bases de données juridiques et judiciaires, qui comme le Pardoc, est sous la responsabilité de l'ACCT (Délégation générale à la coopé-

ration juridique et judiciaire) intéresse directement le Pardoc.

La coordination avec certains programmes bilatéraux, en particulier ceux animés par le ministère français de la Coopération, est d'autant plus importante qu'ils encouragent les documentalistes du Pardoc qui bénéficient malgré la modicité de nos fonds d'un appui conséquent et continu à être partie prenante dans les paysages documentaires locaux. Leur rôle moteur en matière de collecte, de traitement et de diffusion de la documentation institutionnelle, en relation avec les Écoles nationales d'administration, les ministères de la Justice, etc., est à encourager. En raison de la pénurie ambiante d'information au Sud, considérablement aggravée par la dévaluation du FCFA depuis janvier 1994, il est bon de développer l'idée de ne pas considérer isolément chaque centre du Sud mais chaque grande ville comme une seule et même bibliothèque ou centre de documentation aux multiples antennes. Car les relations de type réseau peuvent remédier en partie au manque de moyens nécessaires aux achats d'ouvrages, de périodiques, de moyens de reproduction, etc. Cela nécessite certes une organisation, des règlements intérieurs susceptibles de gérer cette convivialité, mais c'est la seule issue possible.

J'aimerais illustrer ce propos par l'extrait d'un article publié sous le titre «Le Pardoc, une réponse appropriée» dans *Parlons Doc*, no 4 de mai 1994 et dû à la plume alerte de Zéphirin Kaya, documentaliste au parlement centrafricain, candidat au Programme d'aide:

Pour consolider les acquis de la démocratisation, les élus du peuple ont grand intérêt à accomplir de manière efficace les travaux liés à l'exercice de leur mandat. Pour atteindre ce but, ils sont tenus d'avoir à leur disposition une unité documentaire appropriée, digne de ce nom, dotée de matériel adéquat.

Les services documentaires des parlements du Sud, victimes de la crise économique et du sous-développement sont constamment à la recherche des

4. Système francophone d'édition et de diffusion.

voies et moyens capables de les aider à sortir de leur léthargie. Malgré les conditions de travail difficiles dans lesquelles le documentaliste parlementaire est appelé à accomplir sa mission, ce malheureux, avec des moyens encore rudimentaires, a toujours courageusement su satisfaire ses utilisateurs. Si les services documentaires des parlements du Sud expérimentés tâtonnent, on peut imaginer les difficultés qui attendent ceux de jeunes parlements naissants.

Dépourvus de moyens suffisants, comment le documentaliste peut-il gérer et conserver les archives législatives et administratives de son parlement? Comment peut-il entreprendre des études et apporter aux députés une collaboration technique dans l'accomplissement des travaux liés à l'exercice de leur mandat?

La mise en place du Programme Pardoc est donc la bien venue, et ce d'autant plus qu'il est déjà opérationnel. (...)

En conclusion, et malgré le ton volontiers optimiste de cet exposé et des résultats de trois ans de travail, il ne faudrait pas s'imaginer que la partie est gagnée; loin s'en faut. D'abord, le Pardoc ne concerne que sept pays sur la vingtaine au minimum qui y seraient éventuellement candidats. Ensuite, malgré la modicité de son budget et sa complexité comptable⁵, le Programme, par ailleurs transparent, est beaucoup plus intensément et régulièrement contrôlé que d'autres programmes francophones bien plus importants, ce qui risque à terme, si cela continue, de nuire à son dynamisme. Enfin, il n'est pas sûr hélas, que le relais par les parlements du Sud en matière de maintenance et de formation puisse être pris de manière satisfaisante malgré la bonne volonté de tous.

Aussi le programme a besoin d'être soutenu par la profession, de se développer et d'être financé, non seulement par l'ensemble des bailleurs institutionnels du Nord mais également par des ressources universitaires particulières ou régionales.

Je veux parler d'un projet que nous avons depuis un an, celui de parrainage des centres Pardoc du Sud par des centres du Nord, bibliothèques parlementaires, centres de documentation d'institutions politiques ou de faculté de droit, voire centres associatifs de défense des droits de l'homme ou de la personne ou associations de professionnels.

C'est un appel que je lance ici à des idées, à des bonnes volontés, à des initiatives qui relayeraient les fonds publics et qui auraient bien entendu l'aval de l'AIFLF. Une évaluation du programme Pardoc est actuellement en cours: c'est une bonne chose et fort utile à la veille du Sommet francophone de Cotonou où - entre autres projets - le Pardoc sera ou ne sera pas reconduit. Nous espérons bien entendu que notre budget sera augmenté, mais d'autres structures, canadiennes, françaises, belges, suisses, pourraient s'y intéresser. Ce serait bien utile au développement des régimes démocratiques.

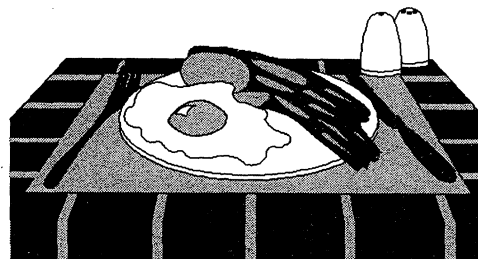
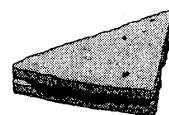
5. Mme C. Bruelle, chargée de la gestion du programme, utilise plus de 30 chapitres comptables.

EN MATIÈRE D'INFORMATISATION DE BIBLIOTHÈQUE, IL Y A CEUX QUI VOUS PROPOSENT CELA...

ET IL Y A ... AD HOC BIBLIO

AD HOC BIBLIO est LE logiciel intégré de gestion de bibliothèques et de centres de documentation. Tous les modules et tous les services sont inclus dans la version de base. AD HOC BIBLIO automatise efficacement et à faible coût toutes les opérations courantes de votre bibliothèque. Sa souplesse et sa puissance permettent de satisfaire le moindre de vos besoins:

- catalogage
- acquisitions
- circulation
- abonnements
- routage des périodiques
- pointage des périodiques
- vocabulaire d'indexation
- appel de programmes externes
- utilisation de codes zébrés
- gestion des audio-visuels
- gestion multi-succursales
- utilisation en réseau local
- validation à la saisie
- PEB
- conversion de données
- gestion des interrogations
- statistiques
- générateur de rapports
- impression d'étiquettes
- prêt au comptoir
- gestion des fournisseurs
- gestion des usagers
- recherche puissante
- gestion topographique
- multi-fenêtrage
- contrôle budgétaire



C I D G

Communiquez avec nous, vous en serez estomaqués!

1 300, Boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Qué.) H2C 1G7
téléphone: (514)385-5510 télécopieur: (514) 385-3685